

Paris, le 1^{er} Septembre 2016

Feu vert de la CNDP : une nouvelle étape pour le projet Ivry/Paris XIII

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers porte depuis 2004 un projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII. Ce projet, rendu nécessaire par l'obsolescence du site et une fin d'exploitation prévue en 2023, prévoit la reconstruction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique, ainsi que d'une unité de valorisation des déchets organiques.

Il a fait l'objet d'un débat public à l'automne 2009, suivi d'une concertation en 3 phases, dont la dernière a pris fin au mois de juillet 2016. Le débat public étant terminé depuis plus de 5 ans, l'ouverture de l'enquête publique ne pouvait intervenir qu'après une nouvelle saisine de la Commission Nationale du Débat Public. Considérant que les adaptations envisagées sur le projet résultent à la fois de la prise en compte des évolutions législatives depuis 2009 et des points de vue exprimés au cours de la concertation, et que les circonstances justifiant le projet étaient toujours d'actualité, la CNDP a décidé le 31 août 2016 qu'il n'était pas nécessaire de relancer un nouveau débat public, permettant ainsi au projet d'entrer dans une nouvelle étape, celle de l'enquête publique.

Lors de cette même séance, la CNDP a par ailleurs pris acte du rapport de la troisième phase de concertation présenté par le garant et du compte-rendu établi par le Syctom.

Parmi les adaptations du projet envisagées par le Syctom depuis 2009 on peut citer : l'abandon de la méthanisation sur site, suite aux avis et aux inquiétudes des riverains et des élus locaux ou encore le renforcement des capacités d'accueil des biodéchets, afin de répondre aux orientations fixées par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEV).

Cette décision de la CNDP est une étape importante du projet, qui va permettre au Syctom de poursuivre le calendrier prévu et ainsi d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets des 84 communes franciliennes qui composent son territoire, au-delà de 2023.

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,7 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.

Contact Presse : Sylvie Mariaud mariaud@syctom-paris.fr - 01.40.13.40.84
Patrice Furé, Directeur de cabinet du Président - fure@syctom-paris.fr - 01.40.13.17.14